

B20 Production biologique en grandes cultures et prairies temporaires

Conditions préalables	Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC d'agriculteur et disposant d'une bonne expérience pratique en agriculture biologique, notamment en production végétale. La fréquentation préalable du module Conversion à l'agriculture biologique est recommandée. Les niveaux de compétences acquises dans les modules B1 et B2 sont un prérequis à la fréquentation du présent module.
Objectifs	<p>Au terme du module, l'apprenant(e) est capable de conduire les grandes cultures et les herbages conformément aux principes et directives de l'agriculture biologique.</p> <p>Il / Elle</p> <ol style="list-style-type: none">1. Planifie les grandes cultures et les prairies temporaires en fonction des conditions du milieu, s'adapte aux circonstances et choisit des systèmes d'exploitation et des techniques de production adéquats.2. Apprécie le niveau de fertilité d'un domaine et prend les mesures nécessaires pour assurer une nutrition des plantes équilibrée.3. Limite le développement des adventices, maladies et ravageurs à un niveau supportable.4. Calcule, évalue et compare la rentabilité économique des cultures et modes de production.5. Évalue les potentialités du marché et l'efficacité des canaux de commercialisation.6. Favorise la biodiversité sur l'ensemble de la surface agricole.
Contenu	<ol style="list-style-type: none">A. Outils de planification, plan d'assolement, approche économiqueB. Appréciation du sol, travail du solC. Techniques de production en grandes cultures et prairies temporairesD. Plan de fumure, mise en valeur des engrais, analyse de la fertilitéE. Protection des plantesF. Compensation écologique
Niveau	Brevet fédéral d'agriculteur / Examen professionnel
Durée	30 heures de cours (cours théoriques, observations dans le terrain) 25 heures de travail personnel
Forme	A déterminer par l'organisateur du module
Evaluation	Examen écrit (2,5h) Examen oral (1 h)
Reconnaissance	Module capitalisable pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur
Prestataires	Centres de formation agricole
Validité pour le brevet	5 ans après réussite de l'évaluation
Adaptation des objectifs	Selon besoin
Remarque	Ce module ne peut être cumulé au module Grandes cultures.

Objectifs détaillés

	Au terme du module, l'apprenant(e)s est capable de :	C pro	Cmét	Cper	Csoc
A1	Planifier la production végétale en tenant compte des conditions du milieu et en utilisant les outils adéquats. (C5)	X	X	X	
A2	Décrire dans une situation concrète les possibilités de commercialisation typiques pour la branche. (C2)	X	X	X	
A3	Décrire les moyens d'encouragement à la culture biologique de la Confédération et les appliquer à une situation concrète. (C3)	X		X	
A4	Planifier des rotations judicieuses du point de vue écologique, économique et agronomique. (C5)	X	X	X	
A5	Calculer et analyser la rentabilité économique, ainsi que les impacts sur la charge et l'organisation du travail des choix opérés dans la mise en place, la conduite et la mise en valeur des grandes cultures et des prairies temporaires. (C5)	X	X	X	
B1	Apprécier l'état du sol et planifier une exploitation favorisant sa fertilité. (C3)	X	X	X	X
C1	Exposer les critères essentiels pour le choix de systèmes d'exploitation et de techniques de production en grandes cultures et prairies temporaires. (C2)	X			
C2	Utiliser de manière opportune les instruments permettant d'agir sur la composition de diverses associations végétales. (C4)	X	X		
C3	Présenter les mélanges de prairies temporaires et décrire leurs effets sur l'évolution de l'humus, l'état du sol, le cycle de l'azote, la flore accompagnatrice et les aspects phytosanitaires. Choisir des mélanges adéquats, les mettre en place et planifier leur utilisation correcte. (C3)	X	X	X	
C4	Présenter les possibilités de recours aux cultures intercalaires (engrais verts et dérobées) dans une rotation. Choisir des mélanges appropriés, planifier une mise en place et une utilisation correcte. (C3)	X	X		
D1	Evaluer l'intensité de fertilisation d'un domaine sur la base d'observations aux champs, d'un bilan de fumure et d'analyses de sol. (C6)	X	X	X	
D2	Planifier la fumure sur un domaine et appliquer la fumure correctement tout en protégeant l'environnement. (C3)	X	X	X	X
D3	Présenter les relations existant entre travail du sol raisonné, rotation adaptée, engrais verts, valorisation d'engrais de ferme et nutrition des plantes. (C2)	X			
D4	Comparer entre eux les objectifs et les procédés de traitement des engrais organiques. (C4)	X			
E1	Evaluer l'effet de mesures préventives de protection des cultures à la lumière d'exemples. (C6)	X		X	
E.2	Dans des situations données, montrer comment le principe de l'autorégulation peut être favorisé. (C5)	X	X		
E3	Décrire les mesures de lutte directe contre les maladies, les ravageurs et les adventices et prendre position sur les limites imposées par les directives. (C2-5)	X		X	
F1	Décrire les principales exigences des êtres vivants face à leurs milieux vitaux. (C2)	X			
F2	Planifier et évaluer les surfaces de compensation écologique pour un domaine donné. (C6)	X	X	X	X

